Lausanne

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation sur les comptes annuels 2022



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Artes & Comoedia, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de l'institution de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre organe de révision, qui a exprimé le 23 juin 2022 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis
Fidelys Solutions SA

Philippe Lienhard Expert-réviseur Réviseur responsable Philippe Tzaud Expert-réviseur

Lausanne, le 13 septembre 2023

Annexes:

• Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Bilan au 31 décembre		2022	2021
ACTIF	Réf.	CHF	CHF
Placements Liquidités et placements sur le marché monétaire Obligations et assimilés	6.4.	131'402'806.94 12'017'584.11 37'063'944.00	143'646'588.21 7'219'558.88 38'561'150.84
Actions et assimilés Placements alternatifs Fonds immobiliers Placements auprès de l'employeur	6.9.	45'336'149.28 5'959'065.27 25'212'800.20 5'813'264.08	58'136'858.78 6'578'500.51 27'582'099.49 5'568'419.71
Compte de régularisation actif	7.1.	490'322.98	639'238.16
Actifs provenant de contrats d'assurance	5.3.	3'520'247.00	3'093'978.00
Total de l'actif		135'413'376.92	147'379'804.37
<u>PASSIF</u>			
Engagements Prestations de libre passage et rentes Autres dettes	7.2.	326'659.81 89'364.25 237'295.56	325'768.70 311'661.95 14'106.75
Compte de régularisation passif	7.3.	153'698.35	113'740.80
Réserve de cotisations d'employeur sans renonciation	ı	442.20	442.20
Capitaux de prévoyance et provisions techniques Capital de prévoyance des assurés actifs et indépendants Capital de prévoyance des assurés invalides Capital de prévoyance des rentiers Passifs résultant de contrats d'assurance Provisions techniques	5.4.1 5.4.1 5.4.3 / 5.4.4 5.3. 5.5.	126'392'452.45 89'451'551.65 1'001'294.80 25'419'966.00 3'520'247.00 6'999'393.00	117'271'758.65 84'641'197.85 894'778.80 21'406'513.00 3'093'978.00 7'235'291.00
Réserve de fluctuation de valeur	6.3.	8'540'124.11	22'633'449.42
Capital de la fondation, Fonds libres / Découvert Situation au début d'exercice Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-) Total du passif		0.00 7'034'644.60 -7'034'644.60 135'413'376.92	7'034'644.60 0.00 7'034'644.60 147'379'804.37
ι οιαι αυ μασοιι	;	133 413 370.92	141 313 004.31

		2022	2021
Compte d'exploitation au 31 décembre	Réf.	CHF	CHF
Cotisations des salariés		5'547'840.10	4'939'579.55
Cotisations des employeurs		6'364'447.20	5'669'939.15
Cotisations des indépendants		25'806.45	30'711.90
Cotisations rétroactives des salariés		9'478.40	4'630.10
Cotisations rétroactives des employeurs		14'544.95	7'663.00
Libération des cotisations		-106'616.70	-117'170.45
Primes uniques et rachats		269'250.00	393'000.00
Subsides du fonds de garantie		70'449.70	54'503.05
Cotisations et apports ordinaires et autres		12'195'200.10	10'982'856.30
Apports de libre passage		3'807'521.10	2'601'902.85
Apports de libre passage pour les invalides		117'207.70	0.00
Apports suite distribution de fonds libres		0.00	11'578.25
Apports suite divorce		61'103.80	54'625.20
Remboursement de versements anticipés pour EPL/divorce		160'521.90	103'000.00
Prestations d'entrée		4'146'354.50	2'771'106.30
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		16'341'554.60	13'753'962.60
Rentes de vieillesse	2.2.	-1'638'068.75	-1'441'554.80
Rentes de survivants	2.2.	-167'228.20	-137'837.65
Rentes d'invalidité	2.2.	-224'605.95	-247'186.45
Prestations en capital à la retraite		-770'911.80	-770'402.15
Prestations en capital suite décès		-66'908.70	-177.40
Prestations réglementaires		-2'867'723.40	-2'597'158.45
Prime pour les rentiers	9	-21'750.00	0.00
Prestations extra-réglementaires		-21'750.00	0.00
Prestations de libre passage en cas de sortie		-4'313'030.05	-8'603'507.60
Prestations de libre passage en cas de sortie d'invalides		-12'923.90	-5'044.90
Versements anticipés pour EPL/divorce		-214'740.00	-227'014.85
Prestations de sortie		-4'540'693.95	-8'835'567.35
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-7'430'167.35	-11'432'725.80
Constit. / Dissol. des cap. de prévoyance des assurés actifs	5.4.	-3'504'406.95	749'196.10
Constit. des cap. de prévoyance des indépendants	5.4.	-431'120.50	-33'592.40
Constit. des capitaux de prévoyance des invalides	5.4.	-144'684.90	-57'755.60
Constit. des réserves mathématiques des rentiers	5.4.	-3'603'866.95	-959'734.30
Dissol. de provisions techniques	5.5.	306'051.00	565'087.00
Rémunération des capitaux épargne	5.4.	-836'657.45	-2'665'296.50
Rémunération des réserves mathématiques des rentiers	5.4.	-409'586.05	-363'039.70
Rémunération des provisions techniques	5.5.	-70'153.00	-68'200.00
Utilisation des fonds libres		0.00	-11'377.25
Dissol. (+)/ Const. (-) de cap. de prévoyance, prov. techn.		-8'694'424.80	-2'844'712.65
Prestations d'assurance		731'977.70	740'906.45
Produits de prestations d'assurance		731'977.70	740'906.45
Primes de risque		-1'053'738.10	-745'669.55
Primes pour frais de gestion		-182'447.75	-125'970.80
Apports uniques aux assurances		-97'670.75	0.00
Cotisations au fonds de garantie		-24'696.80	-31'832.55
Charges d'assurance		-1'358'553.40	-903'472.90
Résultat net de l'activité d'assurance		-409'613.25	-686'042.30

		2022	2021
Compte d'exploitation au 31 décembre (suite)	Réf.	CHF	CHF
Résultat des liquidités, des placements sur le marché monétaire et des opérations à terme	6.6.1	116'243.45	-164'997.42
Résultat des obligations et assimilés	6.6.2	-4'337'814.91	-202'245.45
Résultat des actions et assimilés	6.6.2	-10'969'374.84	9'829'289.82
Résultat des fonds immobiliers	6.6.2	-3'380'073.63	2'153'835.13
Résultat des placements alternatifs	6.6.2	-581'634.23	239'418.80
Autres revenus	6.6.2	1'827.50	19'417.94
Frais d'administration et de gestion de la fortune	6.7.	-941'409.11	-1'126'845.53
Intérêts sur prestations de libre passage		-7'721.60	-10'333.19
Résultat net des placements		-20'099'957.37	10'737'540.10
Reports, divers et résultat de l'exercice			
Résultat net de l'activité d'assurance (report)		-409'613.25	-686'042.30
Résultat net de l'activité de placement (report)		-20'099'957.37	10'737'540.10
Constit. / Dissol. de l'ajust. des comptes courants employeurs		-3'032.00	36'500.00
Dissol. de fonds libres employeur		0.00	11'377.25
Dissol. (+)/ Const. (-) de provisions non techniques		-3'032.00	47'877.25
Autres produits	7.4.	161'914.28	154'704.00
Autres frais	7.5.	-9'789.90	-44.10
Honoraires et frais de l'administration générale		-682'786.69	-521'364.79
Frais de séances du Conseil de fondation et du Bureau		-40'791.70	-37'819.10
Participations diverses		-14'235.00	-9'235.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-18'071.28	-20'069.38
Autorités de surveillance		-11'607.00	-11'120.00
Frais d'administration	7.6.	-767'491.67	-599'608.27
Excédent des charges(-)/produits(+) avant variation de la réserve de fluctuation de valeur	6.3.	-21'127'969.91	9'654'426.68
Dissolution (+)/constitution (-) réserve de fluctuation de valeur	6.3.	14'093'325.31	-2'619'782.08
Excédent des charges (-)/produits (+)		-7'034'644.60	7'034'644.60

Annexe aux comptes annuels 2022

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

En date du 29 décembre 1975, les fondateurs : la RTSR, les directeurs de théâtre de Genève (pour les employeurs), le Syndicat suisse romand du spectacle et le SSP (pour les travailleurs), ont constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code Civil. Elle est inscrite au Registre du Commerce depuis le 16 janvier 1976.

Dans le cadre des statuts, la Fondation a pour but principal la prévoyance professionnelle couvrant les éventualités vieillesse, survivants et invalidité au sens de l'Article 111 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, en faveur des professions de la culture, des arts, du spectacle et de l'audiovisuel.

Pour réaliser son but, la Fondation peut se réassurer.

La Fondation peut aussi créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé.

La Fondation ne peut ni allouer une prestation, ni accorder un prêt à un employeur affilié.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est dûment enregistrée auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) sous le numéro de dossier 300379 (VD 379) et auprès du Fonds de garantie LPP sous ce même numéro.

1.3.	Acte de fondation et règlements	Date d'entrée en vigueur
	Acte de fondation/statuts	29.11.2019
	Règlement interne	16.12.2022
	Règlement de prévoyance	01.01.2022
	Règlement de liquidation partielle - approuvé par l'autorité de surveillance le 22.07.2011	01.01.2005
	Règlement des passifs de nature actuarielle - annexe au règlement des passifs de nature actuarielle : 31.12.2019	31.12.2015
	Règlement de placement - annexes au règlement de placement : 18.06.2019	01.12.2014
	Règlement du fonds de secours	11.03.2013

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil de fondation est composé de 8 membres. Sa composition au 31.12.2022 était la suivante :

Représentants des bénéficiaires

Anne Papilloud	Syndicat Suisse Romand du Spectacle	Co-Présidente
Réjane Chassot	Highlaw Production	Membre
Cristina Martinoni	Compagnie Marielle Pinsard	Membre
Simon Labarrière	Acteur	Membre

Représentants des employeurs

Thierry Luisier	Fédération Romande des Arts de la Scène	Co-Président
Emmanuelle Vouillamoz Grbic	Petit théâtre de Lausanne	Membre
Leslie Masiero	Societe suisse de radiodiffusion et television	Membre
Michael Monney	2b company	Membre

Tous les membres du Conseil peuvent signer collectivement à deux.

Le Directeur de la Fondation, qui participe aux séances du Conseil de fondation, est M. André Gilliéron de GiTeC Prévoyance SA jusqu'au 31.12.2022, Towers Watson AG dès le 01.01.2023, lequel a un droit de signature collective à deux avec un(e) co-président(e).

Ont également le droit de signature collective à deux avec un(e) co-président(e) : Lydia Lucas SLPS, Lausanne Responsable gestion

Nils GindratSLPS, LausanneGestionnaireMichaël AmiguetSLPS, LausanneGestionnaireStéphanie BurckelSLPS, LausanneComptableClaude Yves AdamSLPS, LausanneComptable

1.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Gestion technique et comptable Swiss Life Pension Services

Expert agréé en matière de M. Christophe Steiger (exécutant)

prévoyance professionnelle Allea SA (co-contractant)

Organe de révision Fidelys Solutions SA

dès la révision des comptes 2022

Placement de fortune Banque Pictet & Cie SA

Pensofinance

Banque dépositaire Banque Pictet & Cie SA

Autorité de Surveillance LPP et des

Fondations de Suisse occidentale

1.6. Employeurs affiliés

Est affilié à la Fondation toute personne (employeur et/ou indépendant) ayant signé une convention d'affiliation.

Employeurs et indépendants affiliés

_	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Employeurs affiliés	1295	1137	988	868	771	691	600
dont employeurs cotisants	930	828	681	602	536	493	429
Indépendants affiliés	26	22	18	16	16	11	11
dont indépendants cotisants	25	21	18	16	15	11	11

	Membres actifs et rentiers		
1.	Assurés actifs et dormants	2022	2021
	Assurés actifs	5'684	4'950
	Dormants	2'027	1'789
	Effectif au 31.12.	7'711	6'739
	Mouvement des assurés actifs	2022	2021
	Assurés au 01.01.	6'739	7'992
	Entrées	1'637	1'445
	Sorties	-621	-2'638
	Retraites	-38	-55
	Invalides	-2	-3
	Décès	-4	-2
	Assurés au 31.12.	7'711	6'739

2.2. Bénéficiares de rentes

Bénéficiaires de rentes auprès de la Bâloise et de la Fondation

	31.12.2022		31.1	2.2021
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Retraités	23	106	23	89
Enfants de retraités	0	7	0	8
Invalides	4	13	4	9
Enfants d'invalides	0	8	0	6
Conjoints survivants	4	8	4	7
Orphelins	2	8	1	7
Sous-total _	33	150	32	126
Bénéficiaires de rentes	1	83	1	58

Onze cas d'invalidité et six enfants d'invalides sont entièrement réassurés par la Mobilière au 31 décembre 2022 (six cas d'invalidité et trois enfants d'invalides en 2021).

Ces cas sont compris dans les bénéficiaires de rentes auprès de la Fondation dans le tableau cidessus.

louvement des bénéficiaire		022	2	021
Rentiers au 01.01	Bâloise 32	Fondation 126	Bâloise 34	Fondation 104
Retraités	0	17	-1	14
Enfants de retraités	0	-1	0	4
Invalides	0	4	0	1
Enfants d'invalides	0	2	0	0
Conjoints survivants	0	1	0	1
Orphelins	1	1	-1	2
Sous-total	33	150	32	126

Rentes annuelles versées par la Bâloise et la Fondation

	2022			2021		
	Bâloise	Fondation	Total	Bâloise	Fondation	Total
Rentes de retraite	356'897	1'178'092	1'534'989	363'678	983'272	1'346'949
Rentes de retraite non garanties	0	78'370	78'370	0	81'902	81'902
Rentes d'enfants de retraités	0	23'544	23'544	0	11'825	11'825
Rentes d'enfants de retraités non garanties	0	1'166	1'166	0	878	878
Total Retraite		-	1'638'069		-	1'441'555
Rentes d'invalidité	58'080	145'455	203'535	58'080	161'133	219'213
Rentes d'enfants d'invalides	0	21'071	21'071	0	27'974	27'974
Total Invalidité		-	224'606		=	247'187
Rentes de conjoints survivants	45'861	75'236	121'096	45'861	54'862	100'722
Rentes de conjoints survivants non garanties	0	0	0	0	512	512
Rentes d'orphelins	2'850	43'282	46'132	4'750	31'854	36'604
Total décès		-	167'228		_	137'838
Total des rentes versées	463'688	1'566'215	2'029'903	472'368	1'354'211	1'826'579

Pour l'exercice 2022, la Mobilière a versé à la Fondation des rentes annuelles d'invalidité pour CHF 61'217.80 (2021 : CHF 69'474) ainsi que des rentes d'enfants d'invalides pour CHF 20'566.70 (2021 : CHF 6'031).

La Fondation a également perçu de la Mobilière des rentes de conjoint pour CHF 19'318.10 (2021: CHF 0) et d'orphelin pour CHF 18'212 (2021: CHF 7'110).

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication du plan de prévoyance

La Fondation de prévoyance est organisée en primauté de cotisations pour les prestations de retraite.

3.2. Financement, méthodes de financement

Taux de cotisation en pour-cent du salaire annuel (SA) déterminant pour les salariés :

Âge	Assuré	Employeur	Total	Affecté à l'épargne
18-34	7.0%	8.0%	15.00%	9.00%
35-44	7.0%	8.0%	15.00%	10.00%
45-54	7.0%	8.0%	15.00%	11.00%
dès 55	7.0%	8.0%	15.00%	13.00%

Le montant total des cotisations des salariés en 2022 s'élève à CHF 11'829'694 soit 15% des salaires assurés de CHF 78'864'626 annoncés sur 2022 (2021 : CHF 10'609'519 de cotisations, soit 15% de CHF 70'730'127 de SA).

Taux de cotisation en pour-cent du revenu annuel (RA) déterminant pour les indépendants :

Âge	Cotisation annuelle totale	Affecté à l'épargne
dès 18 ans	12%	8.50%

Le montant total des cotisations des indépendants en 2022 s'élève à CHF 25'806 soit 12% des revenus assurés de CHF 215'054 annoncés en 2022 (2021 : CHF 30'712 de cotisations, soit 12% de CHF 255'933 de RA).

Le total des cotisations des salariés et des indépendants se répartit de la manière suivante :

	2022	en % de (SA + RA)
Cotisations affectées à l'épargne	8'250'596	10.43%
Cotisations nécessaires à la couverture des frais	767'492	0.97%
Charges d'assurances	1'260'883	1.59%
Cotisations affectées à la provision pour taux de conversion	789'051	1.00%
Solde de cotisations	787'480	1.00%

Durant l'exercice 2022, ce montant a été utilisé afin de constituer les capitaux de prévoyance des rentiers et les différentes provisions.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Depuis le 1er janvier 2016, la Fondation est couverte par une réassurance dite congruante, c'est à dire que le réassureur prend l'entier des prestations à sa charge.

Les cas d'incapacité de gain, d'invalidité et de décès font l'objet d'une annonce à la Mobilière.

En 2022, la Fondation a reçu au total CHF 296'160 (2021 : CHF 278'796) du réassureur, représentant un rétroactif de CHF 23'121 (2021 : CHF 91'992), des prestations pour 2022 de CHF 230'613 (2021 : CHF 162'109) et des prestations d'avance pour CHF 42'427 (2021 : 24'695).

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon la Swiss GAAP RPC 26 et sont conformes aux dispositions de la LPP (articles 65a et 71 LPP, articles 47 à 60 OPP2) et du code des obligations (articles 957 à 964). Ils comprennent le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31.12.2022.

4.2.1. Placements

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres".

4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les avoirs libellé en monnaies étrangères sont convertis en CHF à leur cours au 31 décembre, communiqué par la banque dépositaire.

4.2.3. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

L'évaluation des passifs se fait à la date du bilan.

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont constitués conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

4.2.4. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour les risques de marché spécifiques auxquels sont exposés les placements afin de pouvoir garantir durablement que les promesses de placement sont remplies.

L'objectif fixé par le Conseil de fondation est défini par le point 9 et l'annexe 3 du règlement de placement. La méthode choisie est la méthode forfaitaire avec un niveau de sécurité de 97.5% et un horizon temps d'un an.

Suite à la présentation de l'étude ALM courant 2018, l'objectif a été revu. Pour l'exercice 2022 il est fixé à 19.3% des capitaux de prévoyance et provisions techniques (2021 : 19.3%).

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Ces états financiers n'ont fait l'objet d'aucune modification concernant les principes comptables, les évaluations ni la présentation des comptes.

5. Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques décès et invalidité sont entièrement réassurés auprès de la Mobilière depuis le 1er janvier 2016 par un contrat d'une durée de 5 ans de type « réassurance congruente ». Ce contrat a été renouvelé en 2021, pour une durée de 5 ans.

La Fondation effectue le paiement des rentes nées après le 1er janvier 2009, les rentes nées antérieurement restent garanties et versées par la Bâloise Assurances.

Les assurés n'ayant plus de salaire assuré sont considérés comme «dormants» et ne sont plus couverts contre les risques décès et invalidité. Leur capital épargne est compris dans les capitaux des assurés actifs.

5.2. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Durant l'exercice 2022, les comptes épargne des assurés actifs et des dormants présents au 31 décembre 2022, ont été rémunérés à 1 % (2021 : 3.5%).

Les capitaux de prévoyance des rentiers au 31 décembre 2022 sont calculés avec les bases techniques LPP 2020 projetées en 2021 à 1.75% (au 31 décembre 2021 : LPP 2020 projetées en 2021 à 1.75%).

5.3. Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

	31.12.2022	31.12.2021
Mobilière	3'520'247	3'093'978
Bâloise	4'251'553	4'715'242
Actifs et passifs de contrats d'assurance au 31.12.	7'771'800	7'809'220

Seuls les actifs et passifs de contrats d'assurances relatifs à la Mobilière figurent dans le bilan.

Le contrat avec la Bâloise ayant été résilié le 31.12.2008, leurs actifs et passifs restent à charge de cet ancien assureur et n'apparaît donc pas au niveau du bilan.

5.4. Evolution des capitaux de prévoyance

5.4.1. Comptes épargne

Capitaux épargne des actifs de la Fondation (y c. dormants)	2022	2021
Capitaux épargne des actifs au 01.01.	84'198'986.60	82'323'324.45
Rétroactifs	-31'490.80	53'909.45
Bonifications épargne	8'226'955.60	7'363'949.05
Prestations de libre passage reçues	3'438'062.05	2'599'821.10
Apports suite distribution de fonds libres	0.00	11'578.25
Rachats reçus	229'250.00	370'000.00
Remboursement de versements anticipés EPL	0.00	103'000.00
Rachats suite remboursement divorce	0.00	20'000.00
Prestations en cas de divorce reçues	221'625.70	34'625.20
Retraits anticipés EPL	-186'896.15	-207'014.85
Retraits suite divorce	-27'843.85	0.00
Dissolution des capitaux par suite de décès	-35'573.25	-279.20
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-3'963'515.90	-2'434'759.30
Prestations de libre passage sorties	-4'311'980.80	-8'664'025.50
Rémunération des capitaux de prévoyance 1 % / 3.5%	813'474.60	2'624'857.95
Capitaux épargne des actifs au 31.12.	88'571'053.80	84'198'986.60
Capitaux épargne des indépendants de la Fondation	2022	2021
Capitaux épargne des indépendants au 01.01.	442'211.25	395'799.00
Rétroactifs	1'291.05	0.00
Bonifications épargne	23'639.90	21'755.80
Prestations de libre passage reçues	369'337.65	2'081.75
Rachats reçus	40'000.00	23'000.00
Prestations de libre passage sorties	-1'857.05	-13'245.15
Rémunération des capitaux de prévoyance 1 % / 3.5%	5'875.05	12'819.85
Capitaux épargne des indépendants au 31.12.	880'497.85	442'211.25
Total des Capitaux de prévoyance des assurés actifs et indépendants	89'451'551.65	84'641'197.85

	Capitaux épargne des invalides de la Fondation	2022	2021
	Conitary énarges des involides eu 04 04		
	Capitaux épargne des invalides au 01.01. Mutations rétroactives	894'778.80	809'404.50
	Prestations de libre passage reçues	33'412.20 117'207.70	0.00 0.00
	,	92'893.20	84'689.15
	Bonifications épargne		
	Dissolution des capitaux par suite de retraite	-108'884.05	-21'888.65
	Dissolution des capitaux par suite de décès	-30'507.20	0.00 -5'044.90
	Prestations de libre passage sorties	-13'622.60	
	Rémunération des capitaux de prévoyance 1 % / 3.5%	16'016.75	27'618.70
	Capitaux épargne des invalides au 31.12.	1'001'294.80	894'778.80
542	Comptes témoins		
0.4.2.	·		
	Avoirs de vieillesse minimum selon la LPP au sein de la Fonc	<u>dation</u>	
		31.12.2022	31.12.2021
	Avoirs de vieillesse minimum LPP - Actifs (y c. dormants)	40'071'030.60	37'740'718.10
	Avoirs de vieillesse minimum LPP - Invalides	483'310.45	424'603.50
	Avoirs de vieillesse minimum LPP	40'554'341.05	38'165'321.60
5.4.3.	Total des capitaux de prévoyance des rentiers		
	Capitaux de prévoyance des rentiers de la Fondation	2022	2021
	Canitaux de prévoyance des rentiers au 01 01	20'364'760.00	19'137'892.00
	Capitaux de prévoyance des rentiers au 01.01. Rentes versées et libérations	-1'486'679.60	-1'344'767.20
	Ajustement des réserves mathématiques	4'948'765.70	2'188'516.00
	Impact de l'ajust.des bases techniques LPP2020 (P2021)	0.00	37'471.00
	Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	389'942.90	345'648.20
	Capitaux de prévoyance des rentiers au 31.12.	24'216'789.00	20'364'760.00
	Capitaux de prevoyance des rentiers au 31.12.	24 210 703.00	20 304 700.00
	Le niveau des capitaux de prévoyance des rentiers pa	asse de KCHF 20'3	65 à KCHF 24'217
	principalement sous l'effet de l'accroissement des effectifs		
	retraités. Capitaux de prévoyance non garantis des rentiers de la Fond	lation	
		2022	2021
	Cap. de prévoyance non garantis des rentiers au 01.01.	1'041'753.00	945'847.00
	Rentes versées	-79'535.10	-82'780.55
	Ajustement des réserves mathématiques	221'315.95	161'295.05
	Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	19'643.15	17'391.50
	• , , , ,	1'203'177.00	1'041'753.00
	Cap. de prévoyance non garanties des rentiers au 31.12.	1 203 177.00	1 041 733.00
5.4.4.	Détail des capitaux de prévoyance des rentiers		
		2022	2021
	Réserves mathématiques des retraités au 01.01.	17'056'234.00	15'624'003.00
	Rentes versées	-1'178'091.85	-983'271.75
	Ajustement des réserves mathématiques	4'688'970.50	2'065'103.70
	Impact de l'ajust.des bases techniques LPP2020 (P2021)	0.00	64'447.00
	Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	331'963.35	285'952.05
	Réserves mathématiques des retraités au 31.12.	20'899'076.00	17'056'234.00

	2022	2021
Rés. math. non garanties des retraités au 01.01.	1'025'024.00	941'006.00
Rentes versées	-78'369.50	-81'902.25
Ajustement des réserves mathématiques	229'581.45	148'717.50
Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	19'431.05	17'202.75
Rés. math. non garanties des retraités au 31.12.	1'195'667.00	1'025'024.00
	2022	2021
Rés. mathématiques des enfants de retraités au 01.01.	136'413.00	77'832.00
Rentes versées	-23'544.40	-11'824.55
Ajustement des réserves mathématiques	27'198.85	68'530.90
Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	2'440.55	1'874.65
Rés. mathématiques des enfants de retraités au 31.12.	142'508.00	136'413.00
	2022	2021
Rés. math. non garanties enfants de retraités au 01.01.	16'729.00	4'841.00
Rentes versées	-1'165.60	-878.30
Ajustement des réserves mathématiques	-8'265.50	12'577.55
Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	212.10	188.75
Rés. math. non garanties enfants de retraités au 31.12.	7'510.00	16'729.00
conjoint de retraité à cette catégorie.	2022	2021
Réserves mathématiques des invalides au 01.01.	1'166'448.00	1'298'797.00
Rentes versées	-145'455.15	-161'132.75
Ajustement des réserves mathématiques	168'930.90	21'678.85
Impact de l'ajust.des bases techniques LPP2020 (P2021)	0.00	-14'466.00
Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	20'800.25	21'570.90
Réserves mathématiques des invalides au 31.12.	1'210'724.00	1'166'448.00
	2022	2021
Rés. mathématiques des enfants d'invalides au 01.01.	134'874.00	143'428.00
Rentes versées	-21'070.60	-27'973.50
Ajustement des réserves mathématiques	-10'121.20	16'984.35
Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	2'105.80	2'435.15
Rés. mathématiques des enfants d'invalides au 31.12.	105'788.00	134'874.00
	2022	2021
Rés. mathématiques des libérations de primes au 01.01.	394'103.00	418'427.00
Libération des bonifications épargne	0.00	-73'337.20
Ajustement des réserves mathématiques	12'260.10	44'673.55
Impact de l'ajust.des bases techniques LPP2020 (P2021)	0.00	-2'770.00
Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	7'065.90	7'109.65
Rés. mathématiques des libérations de primes au 31.12.	413'429.00	394'103.00

		2022	2021
	Rés. mathématiques des conjoints survivants au 01.01.	1'380'232.00	1'404'896.00
	Rentes versées	-75'235.80	-55'373.45
	Ajustement des réserves mathématiques	34'163.10	16'079.60
	Impact de l'ajust.des bases techniques LPP2020 (P2021)	0.00	-9'740.00
	Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	24'004.70	24'369.85
	Rés. mathématiques des conjoints survivants au 31.12.	1'363'164.00	1'380'232.00
		2022	2021
	Réserves mathématiques des orphelins au 01.01.	96'456.00	170'509.00
	Rentes versées	-43'281.80	-31'854.00
	Ajustement des réserves mathématiques	27'363.45	-44'534.95
	Rémunération des réserves mathématiques (1.75%)	1'562.35	2'335.95
	Réserves mathématiques des orphelins au 31.12.	82'100.00	96'456.00
	Total des capitaux de prévoyance des rentiers	25'419'966.00	21'406'513.00
5.5.	Récapitulation, développement et explication des provisi	ons techniques	
	Composition des provisions techniques	2022	2021
	Provision de longévité	119'349.00	0.00
	Provision de longévité non garantie	5'978.00	0.00
		6'764'066.00	7'015'291.00
	Provision pour taux de conversion favorable		
	Provision pour cas en suspens	0.00	110'000.00
	Fonds de secours Total des provisions techniques	110'000.00 6'999'393.00	110'000.00 7'235'291.00
		2022	2021
	Provision de longévité au 01.01. Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	0.00 119'349.00	468'653.00 -468'653.00
	Provision de longévité au 31.12.	119'349.00	0.00
		2022	2021
	Provision de longévité non garantie au 01.01.	0.00	23'525.00
	Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	5'978.00	-23'525.00
	Provision de longévité non garantie au 31.12.	5'978.00	0.00

	2022	2021
Provision pour taux de conversion favorable au 01.01.	7'015'291.00	6'820'000.00
Coûts des pertes à la retraite	-1'110'429.00	-582'770.00
Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	789'051.00	709'861.00
Intérêts 1.00% sur la provision technique	70'153.00	68'200.00
Provision pour taux de conversion favorable au 31.12.	6'764'066.00	7'015'291.00

Lorsque la Fondation applique des taux de conversion supérieurs aux taux de conversion actuariellement neutres, elle réalise une perte technique chaque fois qu'un assuré est mis au bénéfice d'une rente de retraite.

Dans ce cas la provision pour taux de conversion favorable est constituée pour supporter ces coûts. Selon l'article 3 du règlement des passifs de nature actuarielle, son montant initial correspond au montant actuariel de la perte technique calculée sur l'effectif des assurés qui prendront leur retraite au cours des 8 prochaines années après le 31 décembre 2015 et réduit de 20% pour tenir compte de l'option en capital à la retraite.

	2022	2021
Provision pour cas en suspens au 01.01.	110'000.00	310'000.00
Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	-110'000.00	-200'000.00
Provision pour cas en suspens au 31.12.	0.00	110'000.00

La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.

	2022	2021
Fonds de secours au 01.01.	110'000.00	110'000.00
Dissolution (-) / Constitution (+) de la provision	0.00	0.00
	- <u></u>	
Fonds de secours au 31.12.	110'000.00	110'000.00

Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas CHF 110'000.

Le Conseil de fondation peut décider d'attribuer un montant au fonds de secours uniquement dans la mesure où il s'agit de fonds libres (toutes les provisions règlementaires ainsi que la réserve de fluctuations de valeurs doivent être entièrement constituées) et que l'attribution en question ne porte pas le fonds de secours à un montant supérieur à CHF 100'000.

5.6.	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	31.12.2022	31.12.2021
	Actif (total du bilan)	135'413'377	147'379'804
	Dettes	-326'660	-325'769
	Compte de régularisation passif	-153'698	-113'741
	Réserve de cotisations d'employeur	-442	-442
	Fortune de prévoyance nette (Fp)	134'932'577	146'939'853
	Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	126'392'452	117'271'759
	Degré de couverture (Fp en % de Cp)	106.76%	125.30%

Le taux de couverture de la Fondation (incluant la réserve de fluctuation de valeurs) s'élève à 106.76 % (31.12.2021 : 125.30%). La réserve de fluctuation de valeurs n'étant pas entièrement constituée, elle ne présente pas de fonds libres.

5.7. Résultats de la dernière expertise actuarielle

La Fondation est devenue semi-autonome dès le 1er janvier 2009. La dernière expertise technique a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2021. Les conclusions de l'expert sont résumées ci-après :

"L'exercice 2021 s'est conclu par un gain de MCHF 9.65 avant attribution à la réserve de fluctuation de valeur.

Au 31.12.2021, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 se monte à 125.3 %.

La Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Les bases techniques de la Fondation, les LPP 2020 périodiques, sont actuelles et adéquates.

Au 31.12.2021, le taux technique de 1.75% correspond à notre recommandation. Il est inférieur au taux maximal prévu par la DTA 4 de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions pour la recommandation de l'expert. Il offre une marge de sécurité suffisante compte tenu du rendement attendu de la fortune, du besoin de rendement et de la capacité d'assainissement.

Les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.

Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est approprié."

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Les fonds sont gérés par Pictet Asset Management SA à Genève, négociant en valeurs mobilières, et par Pensofinance SA à Lausanne, gestionnaire autorisé en placements collectifs, respectivement pour 1/3 et 2/3 depuis le 30 septembre 2018.

Ces établissements bénéficient d'une autorisation de la FINMA.

Les principes en matière d'administration de fortune, les compétences du Conseil de fondation, les placements autorisés et le système de contrôle ainsi que les mesures organisationnelles prises pour l'application des articles 48f à 48l OPP2 dans le cadre de la loyauté dans la gestion de fortune sont consignés dans le règlement de placement.

6.2. Utilisation des extensions des limites de placements

En 2022, la Fondation n'a pas fait usage des extensions de placement.

6.3.	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	31.12.2022	31.12.2021
	Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	22'633'449.42	20'013'667.34
	Attrib.(+) / Prélèv.(-) à la charge du compte d'exploitation	-14'093'325.31	2'619'782.08
	Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	8'540'124.11	22'633'449.42
	Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	24'393'743.32	22'633'449.42
	Insuffisance dans la réserve de fluctuation de valeur	-15'853'619.21	0.00
	Capital de prévoyance	126'392'452.45	117'271'758.65
	Actif total	135'413'376.92	147'379'804.37
	Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % du capital de prévoyance	6.8%	19.3%
	Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % du capital de prévoyance	19.3%	19.3%

Il a été prélevé 62% de la reserve de fluctuation de valeur, soit un montant de KCHF 14'093 afin de résorber les pertes sur l'exercice 2022. (au 31.12.2021, la réserve était entièrement constituée)

6.4. Présentation des placements par catégorie

	31.12.2022	31.12.2021	Répart.	Stratégie		Limites	
	CHF	CHF	effective	Alloc.	Min.	Max.	OPP2
Liquidités et placements sur le marché monétaire	12'017'584.11	7'219'558.88	8.9%	4.3%	0.0%	50.0%	
CHF	10'549'301.58	6'914'781.96	7.8%				
Postfinance et E-Deposito	162'036.10	694'987.60					
Liquidités s/cptes de plac. CHF	407'168.29	564'314.84					
Marché monétaire en CHF	9'980'097.19	5'655'479.52					
Monnaies étrangères	1'468'282.53	304'776.92	1.1%				
Liquidités s/cptes de plac. en ME	279'516.16	94'281.02					
Marché monétaire en ME	1'163'710.52	208'213.81					
Devises à terme	25'055.85	2'282.09	0.0%				
Obligations et assimilés	37'063'944.00	38'561'150.84	27.4%				
CHF	26'624'320.71	30'008'461.45	19.7%	16.3%	0.0%	30.0%	
Obligations suisses	11'840'459.94	14'551'348.10	8.7%				
Obligations étrangères	14'783'860.77	15'457'113.35	10.9%				
Monnaies étrangères	10'439'623.29	8'552'689.39	7.7%	10.4%	0.0%	45.0%	
Obligations étrangères	10'439'623.29	8'552'689.39					
Actions et assimilés	45'336'149.28	58'136'858.78	33.5%		0.0%	40.0%	50.0%
Suisses	25'816'026.88	31'190'948.80	19.1%	20.3%	5.0%	30.0%	
Etrangères	19'520'122.40	26'945'909.98	14.4%	18.3%	5.0%	31.0%	
Actions étr. en CHF	2'538'075.00	3'018'815.00	1.9%				
Actions étr. en monn.étrangères	16'982'047.40	23'927'094.98	12.5%				
Placements alternatifs	5'959'065.27	6'578'500.51	4.4%	10.4%	0.0%	20.0%	15.0%
Hedge Fonds en CHF	5'503'914.98	5'883'672.10	4.1%				
Produits structurés en CHF	663'299.00	663'299.00	0.5%				
Produits structurés en ME	-208'148.71	31'529.41	-0.2%				
Fonds immobiliers	25'212'800.20	27'582'099.49	18.6%	20.0%	3.0%	25.0%	30.0%
Suisses	22'310'463.06	23'617'105.90	16.5%	16.7%	3.0%	20.0%	
Etrangers en monn.étrangères	2'902'337.14	3'964'993.59	2.1%	3.3%	0.0%	5.0%	
Autres créances	5'813'264.08	5'568'419.71	4.3%				
Compte de régularisation actif	490'322.98	639'238.16	0.4%				
Actifs provenant de contrats d'assurance	3'520'247.00	3'093'978.00	2.6%				
Fortune globale (total du bilan)	135'413'376.92	147'379'804.37	100.0%				
Exposition totale en monnaies étrangères, nette de couverture de change	31'584'141.65	36'781'084.29	23.3%		0.0%	40.0%	30.0%

Les limites individuelles de placements selon l'article 54, 54a et 54b de l'OPP2 sont respectées.

Le règlement de placement de la Fondation autorisant l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour autant que les dispositions y relatives de l'art. 56a de l'OPP2 soient respectées, la Fondation a eu recours à ce type de placement en 2022, comme en 2021. L'utilisation de « securities lending » n'est, par contre, pas autorisée selon l'annexe 1 du règlement de placement de la Fondation.

La performance réalisée par Pictet Asset Management SA sur son portefeuille durant l'exercice 2022 s'élève à -14.33 % (2021 : +5.54%), celle réalisée par Pensofinance SA est de -14.16% (2021 : +9.91%).

La performance globale sur les deux portefeuilles se monte à -14.22% (2021 : +8.41%).

6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2022, les produits dérivés en cours sont les suivants :

Produit	Échéance	Cours à terme	Valeur au 31.12.2022	Evaluation au terme du contrat	Résultat non réalisé au 31.12.2022
Swap EUR/CHF	10.03.2023				
EUR 850'000 Swap USD/CHF	10.03.2023	0.9835	836'308	835'952	-356
USD 2'250'000		0.9289_	2'064'691	2'090'103	25'412
		<u> </u>	2'900'999	2'926'055	25'056

6.6. Explication du résultat net des placements

6.6.1. Résultat des liquidités, des placements sur le marché monétaire et des opérations à terme	2022	2021
Liquidités	-22'092.39	-9'751.36
Intérêts sur liquidités	-7'465.19	-920.82
Bénéfices de change sur liquidités	1'742.55	7'413.93
Perte de change sur liquidités	-16'369.75	-16'244.47
Marché monétaire en CHF	-24'770.84	-46'249.03
Intérêts sur marché monétaire en CHF	39'048.50	8'833.00
Produits TER sur ces placements collectifs	7'983.96	5'823.23
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-24'193.68	-30'860.12
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-47'609.62	-30'045.14
Marché monétaire en ME	-12'029.65	1'687.36
Intérêts sur marché monétaire en ME	6'334.74	1'578.72
Produits TER sur ces placements collectifs	978.94	501.71
Bénéfices et pertes de cours réalisés	10'503.30	-1'112.73
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	0.00	-381.04
Bénéfices et pertes de change réalisés	-2'459.31	1'234.10
Bénéfices et pertes de change non réalisés	-27'387.32	-133.40
Opérations à terme	175'136.33	-110'684.39
Intérêts sur opérations à terme	0.00	0.46
Bénéfices et pertes de change réalisés	152'362.57	-96'937.89
Bénéfices et pertes de change non réalisés	22'773.76	-13'746.96
* Résultat des liquidités, des placements sur le marché monétaire et des opérations à terme	116'243.45	-164'997.42

5.6.2.	Résultat des titres	2022	2021
	Obligations suisses	-1'515'362.84	-148'709.81
	Produits d'intérêts et revenus PFP	99'309.89	155'670.19
	Produits TER sur ces placements collectifs	22'970.68	27'035.46
	Bénéfices et pertes de cours réalisés	-77'621.07	-6'546.02
	Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-1'560'022.34	-324'869.44
	Obligations étrangères en CHF	-1'383'821.47	205'957.12
	Produits d'intérêts et revenus PFP	46'691.09	60'283.36
	Produits TER sur ces placements collectifs	156'894.76	141'227.93
	Bénéfices et pertes de cours réalisés	-443'070.64	-3'126.46
	Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-1'144'336.68	7'572.29
	Obligations étrangères en monnaies étrangères	-1'438'630.60	-259'492.76
	Produits d'intérêts et revenus PFP	207'029.33	181'425.27
	Produits TER sur ces placements collectifs	28'812.39	33'959.04
	Bénéfices et pertes de cours réalisés	-106'040.40	7'236.88
	Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-1'450'865.45	-786'350.10
	Bénéfices et pertes de change réalisés	-128'974.04	78'664.26
	Bénéfices et pertes de change non réalisés	11'407.57	225'571.89
	* Résultat des obligations et assimilés	-4'337'814.91	-202'245.45
	Actions suisses	-5'354'371.64	5'675'476.30
	Dividendes et revenus PFP	693'894.33	630'804.36
	Produits TER sur ces placements collectifs	37'253.85	40'579.63
	Bénéfices et pertes de cours réalisés	-48'154.66	345'417.07
	Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-6'037'365.16	4'658'675.24
	Actions étrangères en CHF	-417'001.67	806'365.50
	Dividendes et revenus PFP	23'586.78	17'380.00
	Produits TER sur ces placements collectifs	55'482.96	69'044.93
	Bénéfices et pertes de cours réalisés	0.00	316'600.57
	Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-496'071.41	403'340.00
	Actions étrangères en monnaies étrangères	-5'198'001.53	3'347'448.02
	Dividendes et revenus PFP	213'661.80	244'642.58
	Produits TER sur ces placements collectifs	60'731.51	73'839.53
	Bénéfices et pertes de cours réalisés	-1'328'335.74	255'315.08
	Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-4'410'803.40	2'478'900.09
	Bénéfices et pertes de change réalisés	284'416.83	111'972.88
	Bénéfices et pertes de change non réalisés	-17'672.53	182'777.86
	* Résultat des actions et assimilés	-10'969'374.84	9'829'289.82

Fonds immobiliers suisses Revenus PFP Produits TER sur ces placements collectifs Bénéfices et pertes de cours réalisés	-2'406'530.17 458'621.69 172'313.90 0.00	1'676'328.58 462'087.84 182'824.52 44'109.82
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-3'037'465.76	987'306.40
Fonds immobiliers étrangers en CHF Produits TER sur ces placements collectifs Bénéfices et pertes de cours non réalisés	0.00 0.00 0.00	4'176.07 4'176.07 0.00
Fonds immobiliers étrangers en monnaies étrangères Revenus PFP	-973'543.46 101'592.16	473'330.48 23'721.01
Produits TER sur ces placements collectifs Bénéfices et pertes de cours réalisés Bénéfices et pertes de cours non réalisés	13'815.40 42'275.94 -1'074'539.94	0.00 290.68 447'987.56
Bénéfices et pertes de change non réalisés	-56'687.02	1'331.23
* Résultat des fonds immobiliers	-3'380'073.63	2'153'835.13
Placements alternatifs en CHF	-581'634.23	239'418.80
Produits TER sur ces placements collectifs Bénéfices et pertes de cours réalisés	71'416.01 -35'106.52	197'760.95 105'616.74
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-619'435.24	-67'839.58
Bénéfices et pertes de change non réalisés	1'491.52	3'880.69
* Résultat des placements alternatifs	-581'634.23	239'418.80
Autres revenus	1'827.50	19'417.94
Résultat brut des placements	-19'150'826.66	11'874'718.82
Frais d'administration et de gestion de la fortune	-941'409.11	-1'126'845.53
Intérêts sur les prestations	-7'721.60	-10'333.19
Résultat net des placements	-20'099'957.37	10'737'540.10
Explication des frais de gestion de la fortune		
Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pictet Asset M	Management SA	
	2022	2021
Honoraires d'administration et de gestion	-138'066.41	-142'165.25
Droits de garde	-16'775.73	-16'989.47
Frais sur placements collectifs (TER)	-142'174.73	-304'348.12
Courtages	-5'946.44	-11'543.83
Timbre fédéral	-17'550.57	-14'981.85
Frais divers	-19'390.13	-15'908.05
Honoraires et frais de gestion de fortune - Pictet	-339'904.01	-505'936.57

6.7.

Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pensofinance	<u>SA</u>	
	2022	2021
Honoraires d'administration et de gestion	-66'526.50	-72'504.50
Droits de garde	-45'170.52	-46'208.22
Frais sur placements collectifs (TER)	-486'479.63	-472'424.88
Courtages	-650.60	-12'525.10
Taxes de bourse	-1.76	-682.21
Taxes étrangères	0.00	-2.69
Timbre fédéral	0.00	-13'650.21
Frais divers	-315.40	-491.65
Impôt non récupérable	0.00	0.00
Honoraires et frais de gestion de fortune - Pensofinance	-599'144.41	-618'489.46
Autres		
	2022	2021
Frais sur CCP	-2'360.69	-2'419.50
Autres frais	-2'360.69	-2'419.50
Indicateurs de frais des placements collectifs (TER) comptat	oilisés dans le compte d	<u>d'exploitation</u>
	2022	2021
Frais sur placements collectifs (TER) - Pictet	-142'174.73	-304'348.12
Frais sur placements collectifs (TER) - Pensofinance	-486'479.63	-472'424.88
	-628'654.36	-776'773.00
Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des frais par rapport au total des placements)	s placements transpare	ents en matière de
	31.12.2022	31.12.2021
Placements transparents	125'589'542.86	138'078'168.50
Placements non transparents - art. 48a al. 3 OPP2	0.00	0.00
Total des placements	125'589'542.86	138'078'168.50
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	100.00%
•		
Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés la totalité des placements transparents en matière de frais	dans le compte d'expl	oitation par rapport à
	31.12.2022	31.12.2021
Frais d'administration et de gestion de la fortune	941'409.11	1'126'845.53
Placements transparents en matière de frais	125'589'542.86	138'078'168.50
Taux de frais d'administration et de gestion de fortune	0.75%	0.82%

6.8. Performance des placeme	Performance des placements		2021
Somme des actifs initiaux	au 01.01.	127'340'628.40	124'288'019.29
Somme des actifs finaux	au 31.12.	145'689'500.23	127'340'628.40
(déduction faite du résultat r	net des placements)		
Moyenne des actifs		136'515'064.32	125'814'323.85
Résultat net des placements	;	-20'099'957.37	10'737'540.10
Taux de rendement des pl	acements	-14.72%	8.53%
6.9. Explication des placement	s auprès de l'employeur	31.12.2022	31.12.2021
Comptes courants des empl	oyeurs	5'837'706.67	5'603'812.96
Cotisations reçues d'avance	des employeurs	28'089.41	14'106.75
Ajustement sur cotisations à	recevoir des employeurs	-52'532.00	-49'500.00
Cotisations à recevoir des	employeurs	5'813'264.08	5'568'419.71

Les cotisations à recevoir des employeurs sont essentiellement constituées des cotisations du 2ème semestre non réglées au 31 décembre 2022. Le versement de ces montants s'effectue durant les premières semaines de l'année suivante.

Le solde des cotisations à recevoir des employeurs au 31 décembre 2022 en tenant compte des paiements reçus jusqu'au 30 juin 2023 s'élève à CHF 52'532 (au 31.12.2021 : CHF 49'355 avec paiements reçus jusqu'au 20.05.2022).

De ce montant CHF 33'546.85 font l'objet de divers plans de paiements. Tous les plans de paiement sont respectés au 30 juin 2023.

7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du c	compte d'exploitation	
7.1.	Compte de régularisation actif	31.12.2022	31.12.2021
	Impôts anticipés à récupérer	147'348.97	153'088.25
	Rentes payées d'avance	131'315.15	104'963.50
	Compte courant Comoedia	100'318.60	319'666.59
	Intérêts courus	47'504.41	24'266.02
	Fonds de garantie	36'590.85	22'670.50
	Rétroactif sur comptes épargne	21'608.20	10'083.35
	Prestation de libre passage reçue d'avance	5'636.80	0.00
	Assurance RC payée d'avance	0.00	812.50
	Prestations d'assurance à recevoir	0.00	3'378.60
	Prestations payées en trop (pour remboursement)	0.00	308.85
	* Compte de régularisation actif	490'322.98	639'238.16
7.2.	Prestations de libre passage et rentes	31.12.2022	31.12.2021
	Prestations de vieillesse en suspens	48'717.85	39'841.60
	Prestations de sortie en suspens	20'777.50	271'642.95
	Prestations de décès en suspens	19'868.90	177.40
	* Prestations de libre passage et rentes	89'364.25	311'661.95

7.3.	Compte de régularisation passif	31.12.2022	31.12.2021
	Prestations d'assurance reçues d'avance	49'218.10	24'725.30
	Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	38'704.70	29'185.60
	Honoraires d'administration et de gestion - Pensofinance	16'322.21	18'300.00
	Honoraires de l'organe de révision	13'000.00	15'000.00
	Rentes additionnelles versées en 2023	2'943.90	0.00
	Divers	1'919.40	0.00
	Cotisations payées en trop (à rembourser)	1'455.30	13.30
	Frais de téléphone	56.75	65.00
	AVS s/jetons de présence à rembourser	0.00	58.20
	Charges sociales à payer	5'632.00	5'264.00
	Emoluments de l'Autorité de Haute Surveillance	3'958.50	3'700.00
	Frais d'établissement de la comptabilité titres	7'987.49	7'940.00
	Honoraires de l'expert agréé LPP	12'500.00	5'000.00
	Impôts à la source à payer	0.00	2'325.10
	Rétro sur comptes épargne à établir	0.00	2'164.30
	* Compte de régularisation passif	153'698.35	113'740.80
7.4.	Autres produits	2022	2021
	Attribution Swissperform	156'229.53	152'020.60
	Frais de dossier EPL	3'452.20	1'593.70
	Extourne de corrections comptables 2021	2'177.60	0.00
	Commissions de perception de l'impôt à la source	54.95	77.00
	Frais de déclarations de salaires rétroactives	0.00	1'012.70
	* Autres produits	161'914.28	154'704.00
7.5.	Autres frais	2022	2021
	Extourne de corrections comptables 2021	-9'789.90	0.00
	Intérêts de retard s/cotisations AVS	0.00	-43.80
	Diff.de centimes	0.00	-0.30
	* Autres frais	-9'789.90	-44.10
7.6.	Frais d'administration	2022	2021
	Honoraires et frais de l'administration générale	-682'786.69	-521'364.79
	Honoraires SLPS - Gestion et Comptabilité*	-525'302.35	-392'286.60
	Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	-144'250.20	-121'306.80
	Frais informatiques	-6'701.75	-188.30
	Frais d'administration divers	-3'724.89	-1'538.09
	Assurance RC	-2'807.50	-1'995.00
	Frais de marketing et de publicité	0.00	-4'050.00
	*déduction faite du partage des frais administratifs avec Comoedia p		. 000.00
	Frais de séances CF et Bureau	-40'791.70	-37'819.10
	Frais de séances	-33'579.20	-31'500.10
	Frais de repas	-1'480.50	-55.00
	Frais de formation CF et Bureau	-100.00	-1'000.00
	Charges sociales	-5'632.00	-5'264.00

Participations diverses	-14'235.00	-9'235.00
Participations ETHOS	-5'385.00	-5'385.00
Participations ACTARES	-5'150.00	-150.00
Cotisations membre ASIP	-3'700.00	-3'700.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance		
professionnelle	-18'071.28	-20'069.38
Honoraires d'expert agréé LPP	-7'500.00	-7'498.10
Honoraires d'organe de révision	-10'571.28	-12'571.28
Autorités de surveillance	-11'607.00	-11'120.00
Autorité de surveillance	-7'648.50	-7'420.00
Haute surveillance	-3'958.50	-3'700.00
* Frais d'administration	-767'491.67	-599'608.27
7.7. Frais d'administration par assuré	2022	2021
Frais d'administration (total)	767'492	599'608
Nbre d'assurés (dont rentiers : 150 en 2022)	5'834	5'076
Nbre d'assurés (dont rentiers : 150 en 2022) y c. dormants	7'861	6'865
Frais d'administration par assuré	132	118
Frais d'administration par assuré (y c. dormants)	98	87

Les frais d'administration par assuré de la Fondation sont inférieurs à la moyenne des caisses de pension, qui est de CHF 327, selon l'enquête de Swisscanto 2023 sur les caisses de pension suisses.

8. Demandes de l'Autorité de Surveillance

Dans un courrier daté du 08.12.2022, l'Autorité de Surveillance a interpelé la Fondation quant aux comptes 2020 et 2021.

Le Directeur ainsi que l'expert en prévoyance de la Fondation ont répondu aux diverses questions durant le 1er trimestre 2023.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Au 31.12.2022, les conditions ne sont pas réunies pour une liquidation partielle malgré le nombre important de sorties durant l'année 2022.

En effet, il s'agissait essentiellement de cas d'assurés dormants.

Dans sa séance du 15.12.2022, le Conseil de fondation a décidé d'indexer les rentes en cours de 1.0%, et d'accorder à chaque bénéficiaire de rente en cours un montant de CHF 150.00. Ces décisions concernent toutes les rentes en cours en décembre 2022, à l'exception des Ponts AVS financés par l'assuré.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant